

## AUDIENCE RECTORALE SNEP-FSU VERSAILLES 3/11/2020

### Entre malaise et déni, une audience rectorale plus que décevante !

Le SNEP-FSU Versailles a sollicité des audiences à de multiples reprises avec la Rectrice de l'académie de Versailles depuis sa prise de fonction, il y a maintenant plus de 2 ans. Nous espérons vivement pouvoir la rencontrer, comme cela avait été acté par son directeur de cabinet, à l'occasion de la visio-conférence organisée le 3 novembre 2020 afin de pouvoir porter les nombreuses interrogations de la profession et également défendre nos mandats départementaux et académiques.

Malheureusement, seuls étaient présents le Secrétaire Général du Rectorat, l'adjointe de la DRH et le doyen des IA-IPREPS.

Le SNEP-FSU Versailles a rappelé les dossiers qu'il porte depuis plusieurs années : FPC, Secourisme, l'EPS en CPGE mais aussi les dossiers « chauds » du moment que sont le moratoire sur les référentiels EPS au baccalauréat et surtout l'EPS et le sport scolaire dans le contexte sanitaire et sécuritaire de la rentrée de novembre 2020. Force est de constater que nous n'avons reçu que des réponses vagues et décevantes : pas de moyens supplémentaires tant humains que matériel, pas d'aménagement ou report des rendus des référentiels d'évaluation en lycée, pas d'aménagement des examens, des consignes émanant des corps d'inspection vagues et tardives. C'est bien la mobilisation de la profession dans un très grand nombre d'établissements dès la semaine de la rentrée qui a amené le ministre de l'EN à infléchir sa position et à accorder la possibilité des dédoublements en lycée ! Le protocole sanitaire « renforcé » ne peut être mis en œuvre pour assurer la sécurité des élèves et des personnels sans moyens supplémentaires réels.

#### L'AUDIENCE EN DETAILS

Après avoir regretté la nouvelle absence de la Rectrice et indiqué que nous souhaitons enfin pouvoir la rencontrer lors d'une prochaine audience, nous avons proposé de revoir l'ordre du jour.

Nous avons proposé de reporter l'échange de deux des sujets prévus lors d'audiences ultérieures.

Pour le dossier de la mise à niveau des connaissances indispensables, pour notre métier d'enseignants d'EPS, en secourisme. Nous avons rappelé que notre demande était que la Rectrice en tant qu'employeur s'assure de cette mise à niveau par un plan de formation de l'ensemble de la profession sans que cela oblige les collègues à se priver de formations disciplinaires. Nous leur avons fait part de notre volonté de porter ce dossier lors des prochaines instances traitant du PAF.M le secrétaire général répond que cela pourra faire l'objet d'échanges lors du conseil académique de la formation qui sera installé pour la première fois le 16 novembre prochain. Nous proposons également de traiter de l'EPS en CPGE lors d'une prochaine rencontre et que là aussi le dossier fait suite à l'enquête faite dans les lycées ayant une classe préparatoire avait également été transmis à Madame la Rectrice.

L'échange sur ces dossiers étant repoussé du fait de l'urgence créée par la crise sanitaire.

#### 1) MORATOIRE EPREUVE EPS AU BAC 2021 / REPORT DES CCF

**SNEP-FSU Versailles :** Suite aux multiples retours de la profession, le SNEPFSU demande un moratoire sur les nouveaux protocoles d'évaluation pour les CCF du BAC EPS 2020-2021. Cette demande s'appuie sur le fait que la profession et les élèves ne sont pas prêts. C'est la première fois qu'une réforme se prépare en avril-mai pour septembre de la même année. Les équipes pédagogiques ont dû constituer ces protocoles lors du premier confinement de façon théorique sans pouvoir se confronter à la réalité et constate aujourd'hui la lourdeur de l'épreuve voire, son infaisabilité. Tous les protocoles ne sont pas validés à ce

jour alors que les APSA sont programmées dans les menus. Les élèves ne sont pas préparés aux AFL (l'arbitrage en Basket ou rugby par exemple). Les oppositions se cristallisent aussi sur le fond de cette réforme. Les collègues nous rappellent leur attachement à la notion d'épreuve nationale et de l'équité de ces épreuves, du poids trop important en termes de note, de temps de formation et d'évaluation des AFL 2 et 3 dans toutes les APSA et cela pris sur le temps de la pratique et de l'apprentissage des APSA. Un temps de pratique qui a fortement diminué avec le confinement (pas de 3<sup>ème</sup> trimestre l'an dernier) et les protocoles sanitaires lourds mis en place depuis septembre.

Nous souhaitons avoir une visibilité sur le déroulement du bac EPS de cette année avec les options prises en fonction de la durée du confinement et des mesures sanitaires.

La réponse du rectorat via la voix de l'inspection de l'IA-IPR (M. GOREAU) convient de la situation difficile que nous vivons mais considère que la profession a eu le temps de s'y préparer même si toutes les réunions n'ont pas eu lieu, que la réforme avance bien et qu'elle est globalement validée par les enseignants. L'inspection avance la possibilité d'effectuer des adaptations de ces nouveaux protocoles et que les validations vont continuer à s'opérer.

**Propositions :** Face à ce déni de la part du rectorat et de l'inspection, nous proposons que les équipes d'EPS fassent remonter au rectorat par voie hiérarchique les difficultés rencontrées ainsi que les interrogations que soulèvent les nouvelles épreuves.

## **2) INTERVENTION DU SNEP-FSU DANS TOUTES LES REUNIONS UNSS**

**SNEP-FSU Versailles :** On pensait que les changements de génération feraient évoluer les choses, parce que c'était malheureusement régulier et encore plus dans le 95. Nous avons malheureusement dû faire face dans un département, de nouveau à une situation de conflit avec le corps d'inspection.

Chacun des précédents recteurs a bien confirmé que le SNEP-FSU avait toute légitimité à intervenir dans ces situations. Co-administrateur de l'UNSS, le SNEP-FSU, fort de ses 97% aux dernières élections professionnelles représente largement la profession, qu'il informe lors de ses prises de paroles.

Et les points abordés par le SNEPFSU, étaient totalement en lien avec le sport scolaire. Nous réaffirmons que le corps d'inspection peut ne pas être en accord avec le SNEPFSU, mais il ne peut en aucun cas se permettre de couper la parole des représentant-es du SNEP-FSU.

**Réponses SG et IPR :** Ils nous réaffirment que le SNEP-FSU a pu et pourra toujours intervenir lors de ces réunions de début et de fin d'année. Le SG nous demande en quoi le Snep-Fsu est co-administrateur de ces réunions. C'est l'occasion pour nous de l'informer que ce sont les statuts même de l'UNSS qui accordent ce rôle au Snep-Fsu. Nous rappelons que nos interventions sont écrites et consultables et qu'elles sont bien en rapport avec le sport scolaire. Le SG et le Doyen des IPREPS réaffirment qu'il n'y a pas sujet à débat et que l'incident n'a concerné qu'un seul département.

## **3) CONDITIONS SANITAIRE ET SECURITAIRES DE RENTREE : UNE RENTREE DANS LE FLOU ET L'URGENCE !**

### **3.1) Conditions sanitaires**

**SNEP-FSU Versailles :** Notre syndicat majoritaire a toujours été au plus près des préoccupations des collègues et en cette reprise automnale, notre activité n'a cessé d'aider des équipes EPS en manque notoire de directives claires.

Au nombre de courriers adressés à l'attention de nos hiérarchies, au nombre impressionnant d'interpellations reçues par le SNEPFSU dans nos 4 départements à partir du 30 octobre, et vu le nombre de situations à géométrie plus que variable observées dans les faits le lundi 2 novembre, **cette rentrée certes dans un cadre sanitaire et sécuritaire exceptionnel (on en est bien conscient) ne s'est pas déroulée dans l'unité pourtant souhaitée par notre ministre mais bien dans une disparité de situations, inégalée à ce jour !** Et ce malgré le grand professionnalisme des équipes dont bon nombre ont tenté de s'organiser dès le dimanche 1 novembre en visio-conférences.

**Proposition du SNEPFSU :** Autoriser les équipes qui en feraient la demande, un temps de concertation pour mieux planifier et organiser les enseignements de l'EPS selon le nouveau protocole sanitaire renforcé.

**Réponses SG et IPR :** Conscients de la situation liée à tous les sujets du moment qui se télescopent et il n'y a pas une seule réunion au rectorat où l'EPS n'est pas abordée en ce moment. Les IPR répondent à toutes les sollicitations et tentent d'aider les équipes dans leurs problèmes (ex : installations sportives fermées).

**SNEP-FSU Versailles :** Les nouvelles consignes des repères nationaux adaptées au protocole sanitaire renforcé (PSR) bouleversent les programmations des APSA et remettent en question les projets EPS sans pour autant apporter de solutions : remise en question de la pratique des sports collectifs, distanciation d'un minimum « deux mètres » entre les élèves non masqués...

**Proposition du SNEP-FSU :** Afin de maintenir un enseignement en présentiel et respecter la distanciation sociale : Repasser comme en mai/juin derniers à l'enseignement en ½ groupes  
Et pour les personnels, demande masques chirurgicaux / amplificateur de voix

**Réponses SG et IPR :** La question des ½ groupes est à l'étude ... (réglée depuis en lycée !)

Rappel : le port du masque élève n'est pas compatible avec la pratique physique, les masques chirurgicaux ne sont pas à l'ordre du jour pour les professeurs et pour l'amplificateur de voix il existe une appli adaptée sur les tablettes numériques. Concernant les sports-co : réfléchir à de nouvelles modalités de pratique (ex : VB en 2X2 exclusivement). Une foire aux questions sera proposée aux équipes EPS, d'ici peu.

**SNEP-FSU Versailles :** À l'heure actuelle beaucoup d'établissements en grève ou exerçant leur droit de retrait pour obtenir des conditions d'enseignement décentes et respectueuses du PSR.

**De plus la profession attend avec impatience les précisions académiques de la part de nos IPREPS.**

### **3.2) Conditions sécuritaires**

Accès aux installations sportives / Décret préfectoral 95

Le SNEPFSU interpelle le SG sur le décret préfectoral interdisant aux élèves de sortir des établissements scolaire et qui empêche l'immense majorité des professeurs d'EPS du 95 de pouvoir travailler.

Le SG répond que ce n'est qu'une recommandation et qu'il n'y a pas eu de décret et que la décision a été prise pour des questions de sécurité. Nous demandons à savoir quelles sont les mesures de sécurité prises pour protéger les collègues et leur élèves des 3 autres départements puisque l'état d'urgence attentat concerne la France entière. Le SG répond qu'il ne sait pas et qu'il faut voir au niveau local avec les correspondants sécurité des établissements. Le SG affirme que la position du Rectorat est la possibilité d'accéder aux installations mais que les questions de sécurité sont de la compétence des préfets

Nous affirmons que notre employeur devrait savoir et pouvoir nous informer sur les mesures de protection mises en place.

### **4) SPORT SCOLAIRE ET PROTOCOLE SANITAIRE / BRASSAGE/ 2S2C**

**SNEP-FSU Versailles :** En lien avec les installations et suite au GT équipement qui s'est tenu sur le 92 entre le SNEPFSU, l'inspection et les responsables du dossier équipement au CD – la crise de la covid 19 ne fait qu'exacerber les manques d'installations dans un environnement extra urbain, déjà contraint. Il en résulte des situations très hétérogènes.

Le dispositif 2S2C, s'il ne s'est pas développé sur notre académie n'en demeure pas moins un danger pour l'accès aux installations qui se sont vues, par endroit, réquisitionnées sur le temps scolaire. Le SNEPFSU y est fortement opposé et sera vigilant à ce que cela ne vienne pas ajouter aux difficultés déjà rencontrées. Il est à noter la réaction très vive de la profession en ce sens !

L'accès aux installations nous préoccupe encore pour le maintien et la vie des AS dans les meilleures conditions possibles. Le nouveau protocole nécessite des précisions sur la notion de brassage pour aider

les établissements à organiser leurs AS et à en communiquer les modalités aux adhérents. Au niveau local, les interprétations vont bon train et des chefs ont même pris la décision de fermer leur AS. Un éclaircissement de la part de l'inspection est attendue pour apporter une cohérence entre le protocole EPS et le protocole AS.

**Proposition du SNEPFSU :** Redéfinir un brassage élargit : Puisqu'à ce stade de l'année les groupes sont stabilisés, connus et identifiés, les AS devraient pouvoir se tenir avec leurs « groupes d'AS » habituels. Tout cas positif observé au sein d'un groupe serait en mesure d'être identifié, tout comme les personnes ayant partagé le même créneau d'entraînement.

**Réponses SG et IPR** Les consignes sur les brassages doivent être respectées avec des temps de pratique pour les élèves organisés par niveau de classe par exemple. Reconnaisant que ce choix n'est pas le meilleur, l'inspection continue de travailler en faveur du maintien des groupes d'AS en activité puisqu'effectivement le cahier d'AS et l'appel sont suffisants pour cibler les cas contacts.

#### **CONCLUSION ET REVENDEICATIONS SNEP-FSU :**

- ⇒ Que chaque établissement scolaire puisse disposer d'installations sportives intra-muros et que cela commence pour toutes les nouvelles constructions et pour les rénovations
- ⇒ 1500 postes au CAPEPS qui permettraient de participer à une baisse du nombre d'élèves par classe et en même temps de mieux assurer les remplacements en EPS
- ⇒ Formation des enseignants par rapport à la laïcité , que celle-ci soit renforcée lors de la formation initiale et continue, les professeurs d'EPS étant eux aussi confrontés à des atteintes à la laïcité, en natation notamment, pendant le ramadan, sur des questions de tenue d'EPS...